

Masseurs-kinésithérapeutes



© 2016 Les Echos Publishing

Certains masseurs-kinésithérapeutes souhaitent que l'adhésion à l'ordre professionnel devienne facultative. Le Gouvernement a indiqué qu'il était contre.

Le Gouvernement a été sollicité en tout début d'année sur cette question par les professionnels, alors que l'adhésion facultative avait été décidée pour l'Ordre des infirmiers. Celui-ci a refusé en avançant plusieurs raisons expliquant sa position.

D'abord, une adhésion facultative pourrait empêcher l'ordre d'exercer ses missions de service public, notamment déontologiques et disciplinaires. Le Gouvernement pense également que l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ne serait plus compétent pour contrôler le respect des règles applicables à tous les professionnels. Enfin, l'adhésion facultative entraînerait une rupture d'égalité vis-à-vis des autres ordres professionnels de la santé et au-delà (architectes, avocats...).

[Rép. min. Santé n° 26193, 5 janvier 2016, page 55](#)

© 2015 Les Echos Publishing